

Pôle transitions et développement local



Décision n° 2024-359

Objet : Signature de la convention de tournage avec la société THE SOURCE pour le tournage se déroulant le lundi 2 décembre 2024 de 08h00 à 18h00

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournages sur son territoire,


Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

Considérant la demande formulée par la société THE SOURCE,

APPROUVE la convention avec la société THE SOURCE, domiciliée au 9 avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, et représentée par Monsieur Fabien GAGNOT en sa qualité de président, relative au tournage qui se déroulera le lundi 2 décembre 2024 de 08h00 à 18h00, au rond-point situé au croisement de l'avenue Lenôtre, de l'avenue Puget et de l'avenue Arouet.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 29 novembre 2024



Philippe LAURENT